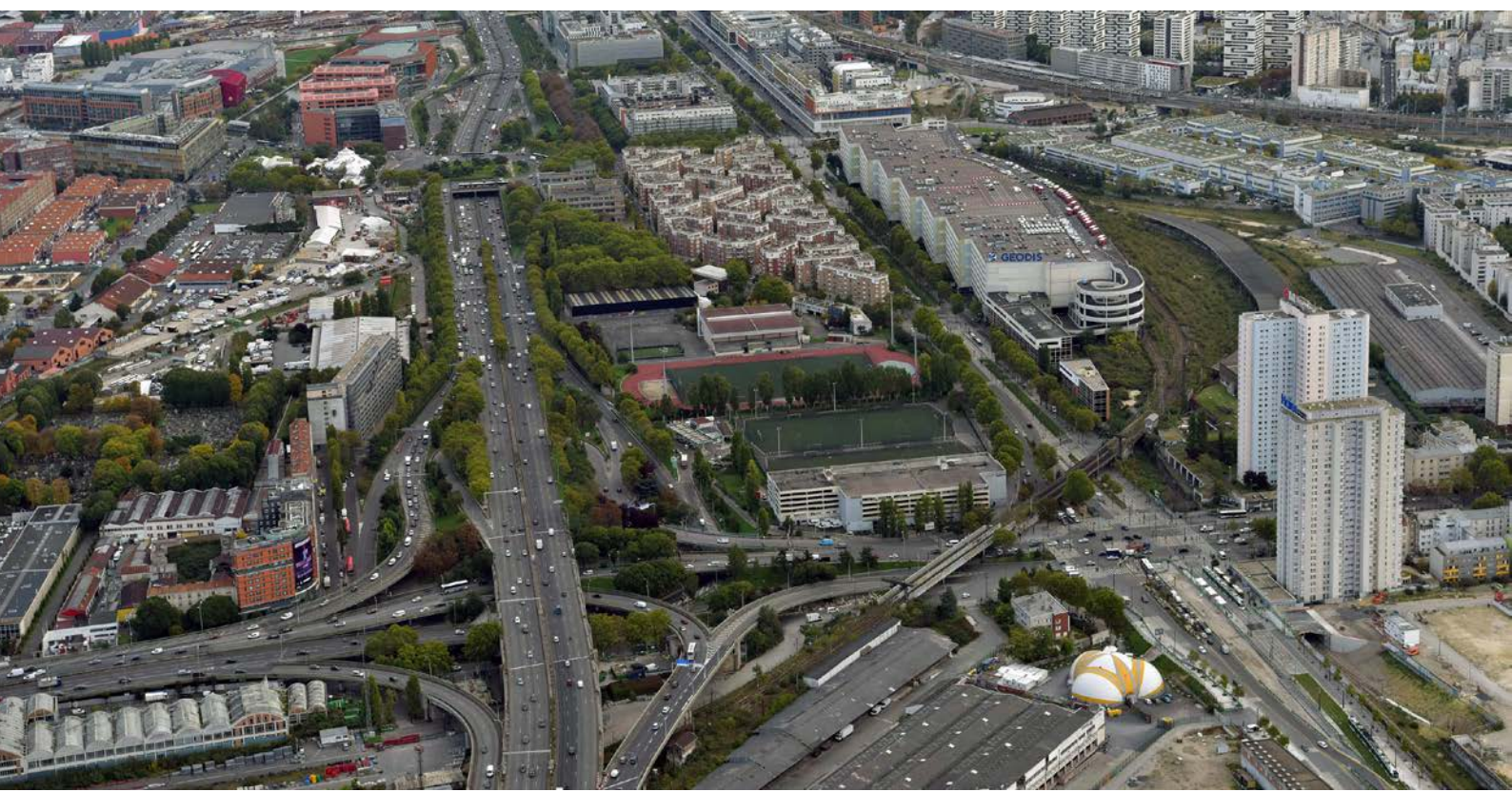


Bilan de la concertation préalable à la création d'une ZAC sur le secteur Gare des Mines – Fillettes

Délibération du Conseil de Paris 2019 DU 47





SOMMAIRE

INTRODUCTION : LE CADRE REGLEMENTAIRE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE	3
1. OBJECTIFS D'AMENAGEMENT POURSUIVIS	4
1.1 DELIBERATION 2014 DU 1124-1	4
1.2 DELIBERATION 2018 DU 69	6
2. DEROULEMENT DE LA CONCERTATION	8
2.1 MODALITES DE LA CONCERTATION REGLEMENTAIRE	8
2.2 DISPOSITIF DE CONCERTATION MIS EN ŒUVRE	10
2.3 MESURES DE PUBLICITE ET MOYENS D'INFORMATION DES PARTICIPANTS	16
3. SYNTHESE DE LA CONCERTATION	18
3.1 RAPPEL DES ENSEIGNEMENTS DE LA PREMIERE PHASE (2015-2016)	18
3.2 PRINCIPALES OBSERVATIONS FORMULEES LORS DE LA DEUXIEME PHASE	19
3.3 ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET REPONSES APORTEES PAR LA VILLE	24
3.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	27
4. ANNEXE	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
4.1 LISTE DES COMPTES-RENDUS ET DES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION	Erreur ! Signet non défini.



INTRODUCTION : LE CADRE REGLEMENTAIRE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Le Code de l'urbanisme, dans ses articles L. 103-2 et L.103-3, définit le cadre dans lequel une concertation préalable avec les habitants, les associations locales et toutes les autres personnes concernées doit être organisée pendant toute la durée d'élaboration des projets de révision du plan local d'urbanisme et/ou de création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

La délibération **2014 DU 1124-1**, approuvée lors du Conseil de Paris des 17, 18 et 19 novembre 2014, a initié cette concertation en définissant les objectifs du projet et les modalités de concertation pour l'aménagement du secteur intercommunal Gare des Mines – Fillettes (Paris 18^e, Saint-Denis, Aubervilliers).

Une seconde délibération **2018 DU 69**, approuvée lors du Conseil de Paris des 20, 21 et 22 mars 2018, est venue modifier le périmètre, les objectifs et les modalités de concertation préalable de la délibération précédente, pour intégrer la réalisation d'un équipement olympique.

À l'issue de la procédure, le bilan de la concertation doit être approuvé par une délibération du Conseil de Paris afin d'enclencher la procédure de création de la ZAC.

Considérant la modification des objectifs, des parti pris et du périmètre d'aménagement, ainsi que des modalités de la concertation réglementaire consécutives à la délibération 2018 DU 69, le présent bilan reprend les grands enseignements de la première phase de concertation et accorde une attention particulière au déroulement de la concertation et à la synthèse des observations de la deuxième phase, conduite entre mai 2018 et février 2019.

Après un rappel des délibérations ci-dessus et des objectifs d'aménagement poursuivis, il retrace le déroulement des actions de concertation préalable puis restitue la synthèse des observations, attentes, propositions et souhaits formulés par les participants et leur prise en compte dans le projet d'aménagement.

1. OBJECTIFS D'AMENAGEMENT POURSUIVIS

1.1 DELIBERATION 2014 DU 1124-1

Dans la délibération 2014 DU 1124-1 des 17, 18 et 19 novembre 2014, le Conseil de Paris a approuvé les objectifs poursuivis en vue de la création d'une ZAC sur le secteur intercommunal Gare des Mines -Fillettes.

Ceux-ci s'inscrivent dans le cadre des objectifs généraux du projet d'aménagement de Paris Nord-Est énoncés dans la délibération AUC-02-083 de 2002, et rappelés ci-après :

- 1- l'émergence d'un nouveau pôle d'activités selon des logiques de filière à l'échelle du territoire élargi, grâce à une meilleure utilisation des emprises aujourd'hui sous-exploitées,
- 2- la création d'une offre immobilière tertiaire, portant sur des créneaux diversifiés, dont notamment : l'image, internet, la mode, la gestion de la santé, les loisirs, le tourisme,...
- 3- l'amélioration de la qualité de vie des habitants de part et d'autre du boulevard périphérique en leur permettant notamment d'accéder aux nouveaux emplois qui pourraient être créés et en favorisant le désenclavement des quartiers les plus isolés par un renforcement de la mixité sociale et urbaine et par une amélioration de la desserte,
- 4- la réalisation d'équipements structurants permettant de donner une nouvelle identité au secteur et participant d'une valorisation de tout le nord-est francilien,
- 5- la requalification des espaces publics et des grandes infrastructures,
- 6- une réflexion globale sur la gestion des déplacements, des livraisons et du stationnement ainsi que le développement des circulations douces, des transports en commun et de déplacements adaptés aux employés des entreprises, par la mise en œuvre de plans de déplacements d'entreprises,
- 7- la réalisation d'un programme modéré de logements destiné à accompagner le développement du secteur, à diversifier l'offre existante et à assurer une mixité globale de l'aménagement,
- 8- le renforcement du fret ferroviaire et fluvial ainsi que des activités de logistique urbaine (raccordement possible aux réseaux ferrés nord et est et aux canaux),
- 9- le développement d'une stratégie d'aménagement des canaux de Saint-Denis et de l'Ourcq, qui, tout en maintenant leurs fonctions économique et logistique, peuvent constituer un levier de requalification urbaine et de développement des loisirs. Les berges de ces canaux doivent être requalifiées et les continuités piétonnes et cyclables entre Paris, Aubervilliers et Pantin, améliorées,
- 10- la création et l'aménagement de parcs, jardins, espaces verts et promenades plantées ainsi que de nouvelles continuités, notamment végétales, entre Paris et les communes riveraines et leur inscription dans des réseaux d'échelle territoriale (le canal, la Seine, les grands espaces verts du nord de l'agglomération, etc.),
- 11- la création d'un centre de tri de déchets s'inscrivant dans une démarche en faveur du développement durable,
- 12- la mise en valeur du patrimoine bâti, urbain et environnemental,
- 13- la réalisation progressive d'opérations d'aménagement sur des périmètres restreints, dont les conditions de mise en œuvre pourront être approuvées dès lors qu'elles auront recueilli un avis favorable dans le cadre de bilans partiels de concertation.

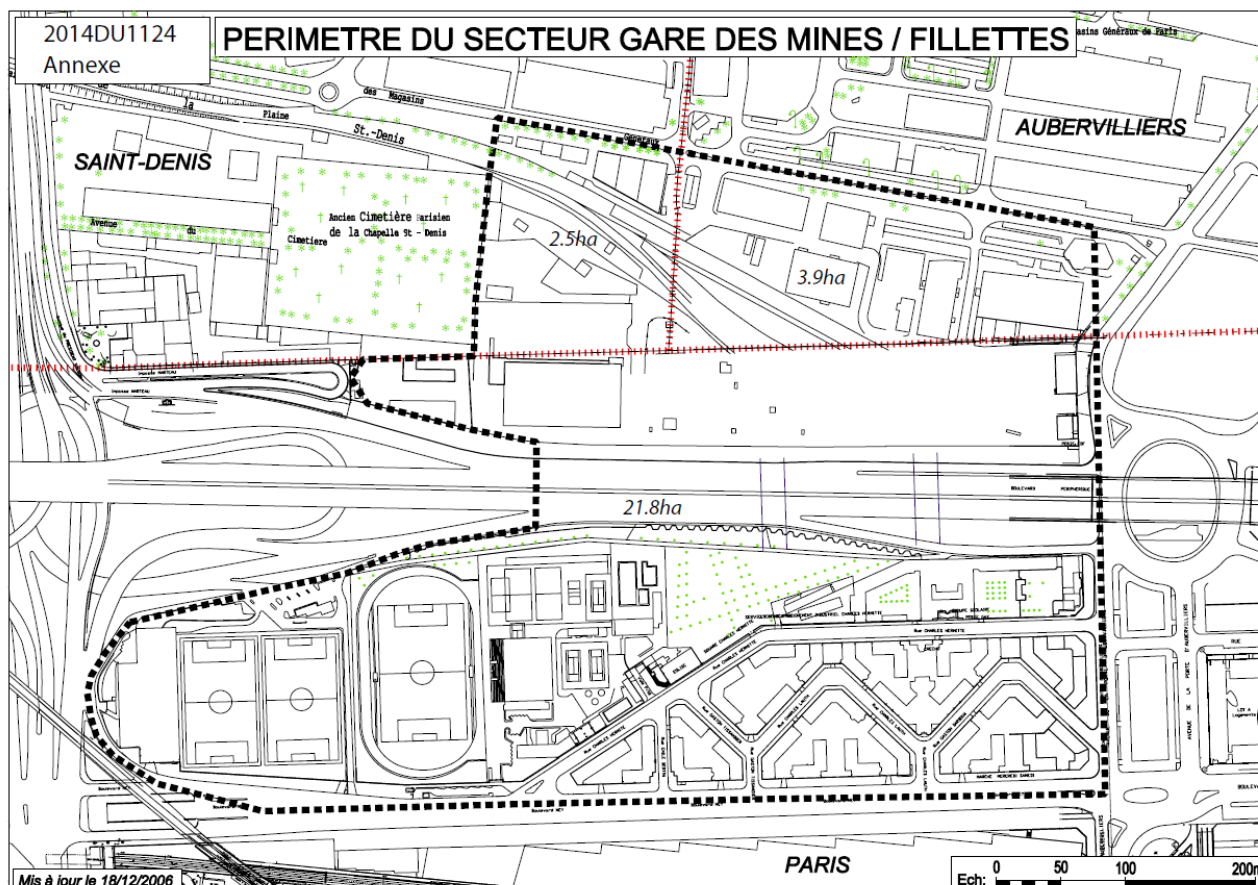
Les objectifs spécifiques à ce secteur compte tenu de sa localisation et de ses particularités, partagés avec la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune au travers du protocole d'accord de 2007, sont les suivants :

- a) un développement durable et solidaire des territoires ;
- b) l'amélioration de la qualité de vie des habitants de part et d'autre du boulevard périphérique en leur permettant notamment d'accéder aux nouveaux emplois qui pourraient être créés et en favorisant le désenclavement des quartiers les plus isolés par un renforcement de la diversité sociale et urbaine et par une amélioration de la desserte, notamment en transports en commun ;
- c) le rétablissement des continuités urbaines notamment végétales entre Saint-Denis, Aubervilliers et Paris et le désenclavement des territoires limitrophes, en particulier dans le prolongement de la rue des Fillettes ;
- d) la promotion des modes de déplacements « doux » (piétons, vélos, etc.) et leur inscription dans des réseaux d'échelle territoriale (le canal, la Seine, les grands espaces verts du nord de l'agglomération, etc.) ;
- e) la recherche d'une cohérence des programmes et des implantations dans l'intérêt des populations des deux territoires ; ces programmes devront accompagner le développement du secteur en diversifiant l'offre existante en emplois et logements ;
- f) la réalisation d'équipements structurants permettant de donner une nouvelle identité au secteur et participant d'une valorisation de tout le Nord-Est francilien.

Auxquels s'ajoutent les objectifs suivants :

- g) la requalification des portes de la Chapelle et d'Aubervilliers, lieux de forte intensité urbaine, dans une dimension métropolitaine et intégrant des circulations par des modes doux ;
- h) la création de liaisons urbaines au travers du secteur intercommunal Gare des Mines Fillettes qui garantiront le désenclavement de la cité Charles Hermite et de l'immeuble Valentin Abeille et assureront un lien entre les nouveaux quartiers en limite d'Aubervilliers et Saint Denis et la dite cité ;
- i) la création d'un paysage urbain qui répond aux enjeux posés tant à l'échelle du grand paysage qu'à l'échelle du piéton et pourrait participer à l'accroissement de l'offre de logements pour tous à l'échelle de Paris et de la métropole ;
- j) la réalisation de logements spécifiques étudiants, apprentis et chercheurs avec des services dédiés conséquents développant la vie étudiante dans la ville et permettant la possibilité de prévoir des transformations/réhabilitations partielles en logements / appartements étudiants dans l'ensemble de HBM de la cité Charles Hermite, avec report de programmes de logements familiaux sur des constructions neuves de la ZAC.

Outre les objectifs poursuivis, la délibération a arrêté le périmètre de l'opération constituant également le périmètre de la concertation préalable.



1.2 DELIBERATION 2018 DU 69

A l'occasion du Conseil de Paris des 20, 21 et 22 mars 2018, la délibération 2018 DU 69 a modifié les objectifs poursuivis pour intégrer la réalisation d'un équipement olympique et paralympique et modifier le périmètre de la future ZAC, en le limitant au territoire parisien.

Jusqu'en 2018, la Ville disposait d'une convention de commandes groupées avec l'établissement public territorial (EPT) Plaine Commune pour des études préalables conjointes. Afin de mener à bien la procédure conduisant à la création d'une ZAC parisienne, et dans un objectif de maîtrise du calendrier de l'opération, il a été proposé de limiter le périmètre au territoire parisien et de confier un mandat d'études à la SPL Paris&Métropole Aménagement, afin qu'elle réalise les études préalables nécessaires, notamment les études urbaines et environnementales (pollution, biodiversité, acoustique, étude d'impact).

Les nouveaux objectifs qui ont vocation à s'appliquer au projet de création de la ZAC Gare des Mines – Fillettes et, pour l'objectif relatif au paysage urbain, à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, sont les suivants :

- a) la réalisation d'un équipement sportif parisien structurant** permettant de donner une nouvelle identité au secteur et participant d'une valorisation de tout le Nord-Est francilien, tout en modernisant les équipements sportifs de proximité présents sur le site ;
- b) la requalification des portes de la Chapelle et d'Aubervilliers**, lieux d'intensité urbaine, par une meilleure prise en compte des modes actifs, marche à pied et vélo ; l'implantation de l'Aréna 2 à la porte de la Chapelle dans le périmètre d'étude Gare des Mines contribue à une requalification ambitieuse de cette porte magistrale assurant un lien fort entre Paris et la Seine-Saint-Denis. Elle amorce, avec la réalisation de l'université Condorcet Chapelle sur l'autre rive de la porte, sa

transformation en « place du Grand Paris ». La polarité intercommunale émergente de la porte d'Aubervilliers, sera amplifiée par la réalisation d'îlots mixtes innovants qui participeront à la requalification de cette autre porte de Paris ;

c) le désenclavement de la cité Charles Hermite et de l'immeuble Valentin Abeille avec la possibilité de prévoir des transformations/réhabilitations partielles en logements/appartements étudiants et chercheurs dans ces ensembles immobiliers, avec report de programmes de logements familiaux sur des constructions neuves de la ZAC ;

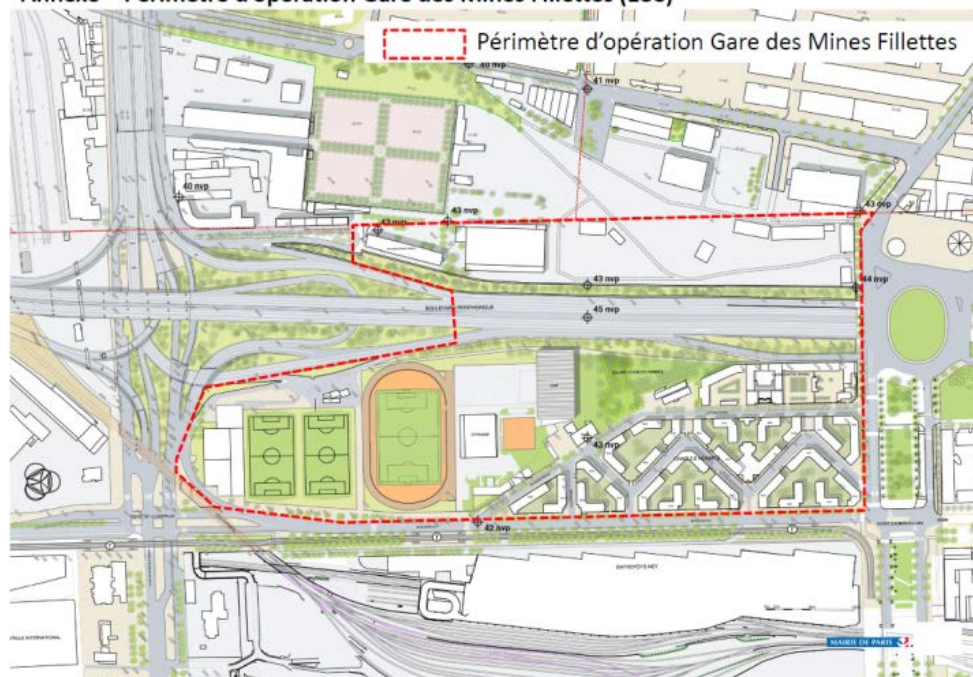
d) la création d'un paysage urbain qui répond aux enjeux posés tant à l'échelle du grand paysage qu'à l'échelle du piéton ;

e) la création d'un quartier à la programmation mixte habitat/emploi comprenant notamment un équipement « petite enfance » nécessaire à l'accompagnement des nouveaux habitants et répondant aux objectifs et enjeux du Plan climat-air-énergie territorial notamment à travers une action globale sur la gestion des déplacements, des livraisons et du stationnement ainsi que le développement des mobilités durables ;

f) l'étude d'un potentiel lien urbain intermédiaire de franchissement du boulevard périphérique d'une autre nature que les grandes radiales des portes, traversant le secteur dans l'axe de la rue des Fillettes et support de mobilités durables et innovantes.

Cette seconde délibération a également redéfini le périmètre de l'opération (voir plan ci-dessous) afin de faire apparaître le périmètre de ZAC qu'il est envisagé de créer, sur la partie parisienne uniquement.

Délibération du Conseil de Paris 2018 DU 69 –
Annexe – Périmètre d'opération Gare des Mines Fillettes (18e)



2. DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

2.1 MODALITES DE LA CONCERTATION REGLEMENTAIRE

Dans sa première délibération 2014 DU 1124-1 des 17, 18 et 19 novembre 2014, le Conseil de Paris a approuvé les modalités de la concertation suivantes en vue de la création d'une ZAC sur le secteur Gare des Mines – Fillettes :

- Au moins deux réunions publiques de concertation afin d'échanger avec les habitants, les acteurs locaux et les personnes concernées sur les objectifs du projet.
- Les représentants de la Communauté d'agglomération Plaine Commune ainsi que des communes riveraines de Saint-Denis, d'Aubervilliers seront invités à participer à cette réunion.
- A l'occasion de ces réunions publiques, un registre ou une boîte à idées sera mis à disposition du public afin de recueillir ses observations et propositions.
- Un site internet informatif, interactif et participatif sera créé pour présenter le projet et son évolution et permettre à l'ensemble des acteurs de proposer des évolutions au projet.
- Au moins une permanence à la maison du projet par semaine sera maintenue, présentant les maquettes du projet, offrant toute information au public relative aux modalités de la concertation et à l'évolution du projet, recueillant les avis et les propositions du public.
- Des promenades urbaines seront organisées par la maison du projet à destination des habitant-es, collectifs et associations qui le souhaitent.
- Un registre ou une boîte à idées sera mis à disposition du public afin de recueillir ses observations et propositions.
- Le lieu et la date des réunions publiques et des permanences seront annoncés par une insertion dans au moins deux journaux nationaux et locaux, par un affichage sur les sites de la mairie du 18ème arrondissement et de la Ville de Paris, sur le site de l'opération projetée et de ses quartiers périphériques, ainsi que dans la mairie du 18ème arrondissement et par un message électronique envoyé à l'ensemble des conseillers de quartier du 18ème arrondissement et des communes de Saint-Denis et d'Aubervilliers.
- L'entreprise spécialisée mandatée pour animer la concertation devra en assurer l'ensemble tout au long du projet et veiller lors des réunions publiques à l'expression des habitant-es présent-es.
- Un comité de suivi sera créé, dont les modalités de fonctionnement seront définies avec la mairie du 18ème arrondissement. Il sera composé notamment d'élus-es de la mairie du 18ème arrondissement, de représentant-es d'associations, de Conseils de quartier et d'habitant-es impliqués dans leur quartier. Ce dispositif de concertation sera fondé sur l'assiduité aux réunions pour garantir la qualité des échanges et du suivi. Ce comité de suivi pourra être élargi en lui associant de la même manière les communes de Saint-Denis et d'Aubervilliers.



Lors de la délibération 2018 DU 69 des 20, 21 et 22 mars 2018, le Conseil de Paris a approuvé les nouveaux objectifs et les nouvelles modalités de la concertation préalable à la création d'une ZAC sur le secteur Gare des Mines – Fillettes, énoncées ci-après. Comme précisé dans l'exposé des motifs, « ces nouveaux objectifs et nouvelles modalités de la concertation préalable remplacent intégralement ceux précédemment approuvés ».

Les nouvelles modalités de concertation sont les suivantes :

- **Au moins deux réunions publiques**, dont une de lancement permettant de présenter d'une part les enjeux, les objectifs, et le calendrier du projet et d'autre part le cadre, les objectifs et le calendrier de la démarche de concertation, la place des parties prenantes, les conditions de préservation de leur anonymat, les modalités de prise en compte des différentes contributions et les modalités de diffusion des résultats ;
- **Au moins deux ateliers participatifs « grand public »** visant à définir les nouvelles orientations pour le programme d'aménagement intégrant l'Aréna 2. L'objectif de ces ateliers sera notamment de poursuivre les débats sur des thématiques déjà évoquées sur l'ancien projet telles que les espaces publics ou la programmation, de préciser et faire émerger avec les participants de nouvelles idées pour les futurs usages et modes de gestion public-privé-associatif associés et de réfléchir au nouveau franchissement du boulevard périphérique.
- **L'information du public sur le projet** (étude urbaine, périmètre du projet, calendrier...) et sur le processus de concertation engagé (annonces des événements, comptes rendus...) par l'actualisation de la page dédiée au projet Gare des Mines sur le site internet public Paris Nord Est <https://paris-nord-est.imaginons.paris/> accessible via la carte sur la page d'accueil et par le site internet de la Ville de Paris [Paris.fr](http://paris.fr)
- **La possibilité pour le public de poster ses avis ou de contribuer via trois outils** : par le biais du registre électronique dont l'adresse dénommée concertationparisnordest@imaginons.paris est dédiée à la concertation, à la collecte des avis et observations du public, mais aussi par le biais de la carte interactive accessible via la plateforme collaborative <https://paris-nord-est.imaginons.paris/participer/la-carte-interactive> permettant aux internautes de situer leurs observations sur le secteur en projet désiré dans le territoire de Paris Nord Est et d'amorcer des débats puisqu'il est possible de commenter les observations. Enfin, un registre papier permettant de recueillir les avis et propositions du public sera mis à disposition lors de chaque événement de la concertation préalable.

Le lieu et la date des réunions publiques ainsi que l'adresse de la page internet dédiée au projet et celle du registre électronique permettant au public de poster ses observations et ses propositions seront annoncés par une insertion dans un quotidien national ou local et par un affichage sur le site de l'opération projetée et ses abords, ainsi qu'à la Mairie du 18^e arrondissement.

Les ateliers participatifs « grand public » seront annoncés par un affichage sur le site et ses abords, ainsi qu'à la Mairie du 18^e arrondissement.

L'intégralité des échanges avec le public lors des événements de concertation et par voie dématérialisée sera synthétisée dans le bilan de la concertation qui sera arrêté par une délibération du Conseil de Paris, et mis en ligne sur le site internet de la Ville de Paris et sur la plateforme collaborative de Paris Nord Est.

2.2 DISPOSITIF DE CONCERTATION MIS EN ŒUVRE

Le dispositif de concertation, ouvert à la participation du plus grand nombre, a associé les habitants et usagers du quartier Charles Hermite - Evangile qui ont pu prendre connaissance des différentes versions du projet d'aménagement et s'exprimer sur ses grandes orientations. Les élus du 18^e arrondissement, les directions de la Ville de Paris et leurs prestataires ont participé à l'ensemble des événements publics de concertation et ont apporté des éclairages sur le projet.

Dans le cadre des modalités prévues par la délibération 2014 DU 1124-1, une première phase de concertation sur le projet proposé par le groupement d'études Devillers/FHY/Saunier a été organisée entre juillet 2015 et mai 2016. Ces événements sont indiqués ci-après pour rappel.

Après deux ans d'interruption, la délibération 2018 DU 69 a relancé la concertation sur le projet intégrant de nouveaux objectifs. Des outils adaptés ont été mis en œuvre afin de renouer le dialogue et de remobiliser les habitants et les acteurs du quartier. Pour respecter les objectifs et les contraintes de calendrier fixés par la Ville de Paris liés à la réalisation d'un équipement olympique sur le secteur, la deuxième phase de concertation s'est tenue entre mai 2018 et février 2019. Elle a porté sur le projet mis à jour dans le cadre de l'étude urbaine confiée au groupement Leclercq Associés.

PHASE 1 – DE JUILLET 2015 À MAI 2016	PHASE 2 – DE MAI 2018 A FEVRIER 2019
<i>Concertation sur l'étude urbaine Devillers/FHY/Saunier (périmètre de ZAC intercommunal)</i>	<i>Concertation sur l'étude urbaine Leclercq Associés intégrant les apports de la première phase (périmètre de ZAC parisien)</i>
<ul style="list-style-type: none"> - 1 réunion publique - 2 marches commentées - 3 ateliers participatifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Des entretiens avec les acteurs locaux - La participation à 5 événements locaux - 2 réunions publiques - 2 ateliers participatifs - 1 comité de suivi -1 réunion avec les associations

Tableau récapitulatif des actions de concertation engagées sur le secteur Gare des Mines – Fillettes

Pendant toute la durée de la concertation, le site internet participatif paris-nord-est.imaginons.paris a permis aux participants de s'informer sur le projet, de contribuer sur une carte interactive, et de poser leurs questions ou formuler leurs propositions via le formulaire de contact rattaché à l'adresse concertationparisnordest@imaginons.paris. Les documents de présentation et comptes rendus de tous les événements publics ont été mis en ligne sur le site internet. Un registre papier a également été mis à disposition lors de chaque événement public.

La synthèse des observations formulées lors de ces concertations fait l'objet de la troisième partie de ce bilan.

2.2.1 Les actions de proximité

Plusieurs temps de présence sur le terrain ont été organisés pour aller à la rencontre des habitants et des acteurs du quartier, les inviter à participer, les informer sur les évolutions du projet et recueillir leurs avis. Ces actions sont intervenues en amont ou en aval des rendez-vous de concertation afin de s'appuyer sur des relais locaux et de diversifier les publics rencontrés. Elles ont pris principalement trois formes :

- Des entretiens avec les associations locales, les commerçants et les gestionnaires d'équipements, qui avaient pris part à la précédente phase de concertation ou sont impactés par le projet,
- Des sessions de mobilisation à la sortie des écoles, auprès des associations et des gardiens,
- La participation à des événements organisés par des collectifs ou des acteurs du quartier.

Au total, l'équipe de Ville Ouverte, accompagnée de membres des différentes directions de la Ville de Paris, a participé à cinq événements au cours de l'année 2018 : une table-ronde à Métamines 2 à La Station – porte d'Aubervilliers, jeudi 31 mai ; et des permanences lors de la Bonne Tambouille, place Mac Orlan, samedi 9 juin, la soirée « Histoire et mémoire du quartier » dans le cadre du Festival des 20 ans de la cité Emile Bollaert, vendredi 22 juin, la rue aux enfants à Charles Hermite, mercredi 12 décembre, et la fête de Noël de Charles Hermite sur le parvis de l'Espace Glisse, mercredi 19 décembre.

Les échanges informels lors des temps de présence sur le terrain n'ont pas donné lieu à des comptes rendus à part entière mais ont alimenté la réflexion sur le projet d'aménagement en permettant d'interroger des habitants peu ou pas informés sur le projet voire marqués par une certaine lassitude ou un sentiment d'abandon. À ce titre, ces actions de proximité ont pleinement contribué à la réussite du dispositif de concertation mis en œuvre.

2.2.2 Les réunions publiques

Après une réunion de lancement en juillet 2015 dans le cadre de la première phase de concertation, deux nouvelles réunions publiques ont été organisées au cours de la deuxième phase.

En juin 2018, une réunion publique a permis de relancer la concertation réglementaire sur le projet, de présenter les nouveaux objectifs d'aménagement intégrant l'Arena II et le calendrier envisagé, et de faire premier un retour sur les avis exprimés en vue des ateliers d'approfondissement sur l'étude urbaine qui se sont déroulés à l'automne.

En février 2019, la réunion publique de restitution a permis de revenir sur les principaux enseignements du présent bilan, de présenter le projet d'aménagement en cours de finalisation en amont de la procédure de Participation du Public par Voie Électronique (PPVE), ainsi que les principales évolutions du PLU, et de faire un point d'information sur le projet de l'Aréna II et l'étude engagée par Paris Habitat sur la cité Charles Hermite.

Des élus de la Mairie de Paris et de la Mairie du 18^e arrondissement, ainsi que des représentants de la direction de l'urbanisme et des directions concernées étaient présents aux réunions publiques. Celles-ci se sont organisées selon un déroulement comparable : mot d'accueil des élus, temps de présentation par la direction de l'urbanisme et ses prestataires ou partenaires, temps de questions-réponses. Chaque réunion publique a fait l'objet d'un compte-rendu détaillé, mis en ligne sur le site internet.

PHASE 1	Réunion publique de lancement	7 juillet 2015 Mairie du 18 ^e arrondissement	50 participants
PHASE 2	Réunion publique de lancement	25 juin 2018 Espace Glisse Paris 18	80 participants

	Réunion publique de restitution	14 février 2019 Gymnase des Fillettes	60 participants
--	--	---	-----------------

2.2.3 Les ateliers

Trois ateliers participatifs ouverts à tous ont été organisés au cours de la première phase pour travailler sur l'étude urbaine réalisée par le groupement Devillers/FHY/Saunier. Le premier atelier, consécutif à une marche exploratoire, a permis de mettre au débat la programmation envisagée et de partager les orientations d'aménagement. Un second atelier, qui a également fait suite à une marche sur la thématique des espaces publics, avait pour objet de réfléchir au franchissement du boulevard périphérique à l'arrière du square Charles Hermite. Un troisième atelier a permis d'aborder la question du programme bâti et des hauteurs à l'aide d'une maquette d'étude et de modules représentant les formes urbaines proposées.

Deux nouveaux ateliers ouverts à tous ont été organisés au cours de la deuxième phase, en complément des ateliers de travail effectués en 2015-2016. Conçus comme des temps de débat collectif, ils ont permis de partager et d'affiner les principes de l'étude urbaine réalisée par l'agence Leclercq Associés.

L'atelier #1 du 3 octobre 2018

Le premier atelier portait sur la création d'une nouvelle place en cœur de quartier et ses possibilités de préfiguration pour accompagner le chantier de la ZAC. Après un rappel du cadre par la Ville de Paris et une présentation de l'état des réflexions engagées sur l'intégration du quartier Charles Hermite dans le projet, les participants étaient invités à se répartir en tables-rondes pour réfléchir à la création de la future place à l'aide de dessins grand format représentant trois temporalités différentes (existant/chantier/état achevé) et d'images de références.

En raison du très faible nombre d'habitants présents lors de cet atelier, il a été convenu de reconduire des actions de proximité dans le quartier Charles Hermite. Ainsi, l'atelier #2 a été précédé de temps de mobilisation à la sortie des écoles et dans les équipements, et d'une réunion avec les gardiens d'immeubles de Paris Habitat.

L'atelier #2 du 28 novembre 2018

Le deuxième atelier avait pour objectif de présenter le scénario d'aménagement d'ensemble, et de formuler des préconisations sur les différents espaces : la place de quartier Charles Hermite et l'insertion urbaine du projet aux portes de la Chapelle et d'Aubervilliers. L'accent a été mis sur le programme global et le phasage du chantier pour tenir compte des temporalités de mise en œuvre de la ZAC et des projets prévus aux alentours. Après une présentation en plénière, les participants étaient invités à circuler librement sur trois stands avec des axonométries grand format et un espace de contribution. Les thèmes abordés lors de l'atelier sont les suivants :

- Les nuisances liées aux travaux et au CDG Express ;
- La desserte et les espaces de circulation autour de l'Aréna ;
- Les équipements culturels et jeunesse (La Station, La Villa) ;
- La rénovation des îlots et des logements de la cité Charles Hermite ;
- La programmation logements/activités ;
- La redynamisation des commerces ;
- Les immeubles hauts

L'ensemble de ces ateliers ont fait l'objet de comptes rendus détaillés, mis en ligne sur le site internet.

PHASE 1	Atelier partage et débat sur la programmation	5 novembre 2015 École élémentaire Charles Hermite	40 participants
	Atelier sur les espaces publics	17 mars 2016 École élémentaire Charles Hermite	25 participants
	Atelier sur les formes urbaines	31 mai 2016 École élémentaire Charles Hermite	25 participants
PHASE 2	Atelier #1	3 octobre 2018 École élémentaire Charles Hermite	25 participants
	Atelier #2	28 novembre 2018 Centre social et culturel Rosa Parks	40 participants

2.2.4 Les réunions avec les associations : une réunion et un comité de suivi

En parallèle des ateliers, deux réunions spécifiques avec les associations du 18^e ont été organisées au cours de la deuxième phase.

En juillet 2018, une réunion avec les gestionnaires et associations d'usagers des équipements sportifs a permis de présenter le principe de reconstitution de l'offre et le projet de l'Aréna II intégrant deux gymnases de proximité, dont un en remplacement du gymnase des Fillettes. Étaient présents les responsables du centre sportif Chapelle, du centre sportif des Fillettes, des enfants de la Goutte d'Or, de la coordination Espoir 18, de l'Office du Mouvement Sportif du 18, et du Paris Hockey Club.

En janvier 2019, une réunion a été organisée sous la forme d'un comité de suivi. Seules les associations ASA PNE et Cactus Initiatives, impliquées sur la thématique du cadre de vie, ainsi que le collectif MU, ont répondu à l'invitation et ont pu faire part de leurs interrogations sur le projet en vue de la réunion publique de restitution et de la poursuite des échanges. Ces comités permettront d'accompagner le processus de projet, de la conception à la réalisation, pour assurer la continuité du dialogue avec les représentants des usagers du quartier à l'issue de la concertation réglementaire. Un second comité sera organisé à l'automne 2019 pour définir les modalités de travail et la fréquence des réunions selon les actualités du projet. D'autres formes de participation des habitants pourront être mises en place par l'aménageur en lien avec les services de la Ville, la Mairie du 18^e, et les partenaires et bailleurs impliqués dans l'opération.

PHASE 2	Réunion Aréna II	3 juillet 2018 Mairie du 18 ^e	10 participants
---------	------------------	--	-----------------

	Comité de suivi n°1	29 janvier 2019 Mairie du 18 ^e	10 participants
--	----------------------------	---	-----------------

2.2.5 Les marches commentées

Deux marches commentées ont été organisées au cours de la première phase. Inclues dans des cycles d'ateliers thématiques, elles ont permis d'appréhender les dimensions et les contraintes du site, en montant sur des points hauts pour surplomber les infrastructures, et de réfléchir au réaménagement des espaces publics in situ.

PHASE 1	Marche exploratoire	10 octobre 2015 Départ de l'ex-Maison des projets Paris Nord-Est	30 participants
	Marche sur les espaces publics	12 mars 2016 Départ de l'ex-Maison des projets Paris Nord-Est	30 participants

2.2.6 Le site internet

Le site internet paris-nord-est.imaginons.paris, en ligne depuis 2015, offre plusieurs moyens de s'informer ou de contribuer sur le projet en dehors des événements publics :

- Des actualités régulières sur les projets de Paris Nord-Est Élargi ;
- Un calendrier des temps de rencontres de la concertation ;
- Une page sur l'aménagement du secteur Gare des Mines - Fillettes avec l'ensemble des documents et des comptes-rendus de la concertation à télécharger ;
- Une carte interactive pour localiser ses contributions ;
- Un formulaire de contact, rattaché à l'adresse concertationparisnordest@imaginons.paris qui permet aux utilisateurs de poser une question à l'équipe en charge de la concertation.

Le site a été mis à jour au fil de la concertation, en actualisant l'agenda et en mettant en ligne les comptes rendus au fur et à mesure des événements. Trois contributions ont été publiées sur le site durant la durée légale de la concertation publique. Elles portent sur l'amélioration de la circulation et l'arrivée du T8 porte d'Aubervilliers, la plantation d'arbres et la création d'itinéraires de promenade le long du boulevard périphérique, et la diversification des commerces et des logements pour améliorer la mixité sociale et l'image du quartier.

L'adresse du site a été rappelée lors des événements publics et mentionnée sur les documents de communication réalisés. Par ailleurs, le projet fait l'objet d'une communication sur le site paris.fr et sur mairie18.paris.fr.

2.2.7 L'adresse mail

L'adresse mail de contact est une entrée unique concernant les opérations portées par la Ville de Paris sur le territoire de Paris Nord-Est. Elle est gérée par la direction de l'urbanisme et l'agence Ville Ouverte, son prestataire concertation. Elle permet d'envoyer les mails d'invitation aux personnes ayant émergé lors des différents rendez-vous de concertation.

Elle a également servi de registre électronique et a permis de recevoir des avis et questionnements sur le projet Gare des Mines – Fillettes, auxquels l'équipe en charge du projet a répondu et/ou qui sont intégrés dans le présent bilan.

Nb : En janvier 2017, un mécanisme de redirection automatique a été mis en place en remplacement de l'ancienne adresse concertation@parisnordest.fr, désormais concertationparisnordest@imaginons.paris.

2.2.8 La Maison des projets

De 2014 à 2018, la Maison des projets Paris Nord-Est située au 40 boulevard Ney, a servi de lieu ressource sur le projet pour les riverains, les étudiants et les associations ayant participé à la première phase de concertation sur le projet Gare des Mines – Fillettes. Elle était aussi le point de départ des marches commentées organisées dans le quartier Charles Hermite.

Une grande maquette de Paris Nord-Est, des panneaux d'exposition, un registre ainsi que de la documentation étaient à disposition du public lors des permanences assurées tous les mercredis après-midi, puis un mercredi par mois. Michèle Tilmont, la garante de la concertation, y a assuré plusieurs permanences un samedi par mois entre 2016 et 2017.



Photos des actions et outils mis en place au cours de la concertation préalable

2.3 MESURES DE PUBLICITE ET MOYENS D'INFORMATION DES PARTICIPANTS

Conformément aux modalités de la concertation préalable approuvées par la délibération 2018 DU 69 du Conseil de Paris des 20, 21 et 22 mars 2018, le lieu et la date des réunions publiques et des ateliers ainsi que l'adresse de la page internet dédiée au projet et celle du registre électronique permettant au public de poster ses observations et ses propositions ont été annoncés par une insertion dans un quotidien national ou local et par un affichage sur le site de l'opération projetée et ses abords, ainsi qu'à la Mairie du 18^{ème} arrondissement.

EVENEMENTS	DATE	AFFICHAGE	VILLES IMPACTEES : AUBERVILLIERS + ST-DENIS	PRESSE		BMO
RÉUNION PUBLIQUE	07.07.2015	Du 19.06.2015 au 08.07.2015	10 affiches mises à disposition / commune	22.06.2015	03.07.2015	23.06.2015
MARCHE COMMENTEE	10.10.2015	Du 24.09.2015 au 06.11.2015	10 affiches mises à disposition / commune	x	x	x
ATELIER PARTAGE ET DÉBAT SUR LA PROGRAMMATION	05.11.2015	Du 24.09.2015 au 06.11.2015	10 affiches mises à disposition / commune	x	x	x
MARCHE COMMENTEE	12.03.2016	Du 25.02.2016 au 18.03.2016	10 affiches mises à disposition / commune	x	x	x
ATELIER SUR LES ESPACES PUBLICS	17.03.2016	Du 25.02.2016 au 18.03.2016	10 affiches mises à disposition / commune	x	x	x
ATELIER SUR LES FORMES URBAINES	31.05.2016	Du 20.05.2016 au 01.06.2016	x	x	x	x
REUNION PUBLIQUE	25.06.2018	Du 08.06.2018 au 26.06.2018	10 affiches mises à disposition / commune	08.06.2018	x	05.06.2018
ATELIER #1	03.10.2018	Du 14.09.2018 au 08.10.2018	10 affiches mises à disposition / commune	x	x	x
ATELIER #2	28.11.2018	Du 08.11.2018 au 29.11.2018	10 affiches mises à disposition / commune	x	x	x

REUNION PUBLIQUE	14.02.2019	Du 28.01.2019 au 15.02.2019	10 affiches mises à disposition / commune	28.01.2019 (Le Parisien 75 et 93 + Libération 75) 29.01.2019 (Libération 93)	x	22.01.2019 01.02.2019
------------------	------------	--------------------------------------	---	--	---	--------------------------

2.3.2 Supports de communication supplémentaires

EVENEMENTS	DATE	FLYER (Qté, date et points de livraison)	AFFICHES (qté)
RÉUNION PUBLIQUE	07.07.2015	3600 ex Livraison le 10 juin MA 18, MA Aubervilliers, MA Saint Denis, Maison des Projets, DU	30 ex A3 Livraison le 10 juin MA18, Maison des projets, DU
MARCHE COMMENTEE	10.10.2015	3700 ex Livraison le 29 septembre MA 18, MA Aubervilliers, MA Saint Denis, DU	x
ATELIER PARTAGE ET DÉBAT SUR LA PROGRAMMATION	05.11.2015	x	x
MARCHE COMMENTEE	12.03.2016	3700 ex Livraison le 25 février MA 18, MA Aubervilliers, MA Saint Denis, DU	x
ATELIER SUR LES ESPACES PUBLICS	17.03.2016	x	x
ATELIER SUR LES FORMES URBAINES	31.05.2016	3700 ex Livraison le 23 mai MA 18, MA Aubervilliers, MA Saint Denis, DU	x
REUNION PUBLIQUE	25.06.2018	3700 ex Livraison le 14 juin MA 18, MA Aubervilliers, MA Saint Denis, EDL, DU	x
ATELIER #1	03.10.2018	3700 ex Livraison le 21 septembre MA18, MA Aubervilliers, MA Saint Denis, EDL, DU	X
ATELIER #2	28.11.2018	3650 ex Livraison le 19 novembre MA18, MA Aubervilliers, MA Saint Denis, EDL, DU	x
REUNION PUBLIQUE	14.02.2019	3350 ex Livraison le 28 janvier MA 18, MA Aubervilliers, MA Saint Denis, DU	x

2.3.3 Information dématérialisée

- Annonce des événements sur paris.fr et sur imaginons.paris
- Transmission de mails aux personnes inscrites dans la liste de diffusion de la concertation au moins une semaine avant chaque événement.
- Envoi d'information au conseil de quartier.
- Invitation des services et des élus du 18ème arrondissement

3. SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION

3.1 RAPPEL DES ENSEIGNEMENTS DE LA PREMIÈRE PHASE (2015-2016)

3.1.1 Les attentes générales exprimées lors de la phase 1

La première phase de concertation a fait émerger plusieurs attentes d'ordre général pour améliorer les conditions de vie sur ce secteur :

- Le désenclavement du quartier Charles Hermite et de l'immeuble Valentin Abeille, des ensembles fermés ou excentrés
- La réhabilitation des logements les plus vétustes
- La sécurisation des traversées piétonnes devant le bowling*
- La requalification de l'échangeur porte de la Chapelle et de la rue de la Chapelle
- La diminution des nuisances liées à la circulation (pollution, embouteillages, bruit)
- La rénovation du square et l'absence d'espace de détente et de jeux pour les familles
- La redynamisation des commerces de proximité et alimentaires
- L'amélioration de l'offre culturelle et de l'accès aux soins

**En 2018, un passage piéton protégé à feux a été créé sur la bretelle d'accès au boulevard périphérique (côté Est de l'échangeur) et les trottoirs et la bande cyclable bordant le bâtiment parking ont été élargis.*

3.1.2 Les réactions au scénario d'aménagement de la phase 1

Le précédent scénario d'aménagement réalisé par l'agence Devillers a fait l'objet de plusieurs ateliers. Les participants à la concertation ont pu réagir à la programmation, à l'aménagement des futurs espaces publics et aux formes urbaines proposées. Il en est ressorti les points suivants :

- Des difficultés à se projeter et à appréhender toutes les transformations
- Un attachement au maintien des terrains très utilisés par les associations sportives et les jeunes du quartier qui souhaiteraient pouvoir bénéficier de créneaux en accès libre
- Un projet de franchissement (voie circulée + espace public protégé par des immeubles de bureaux) accueilli favorablement par les habitants mais des doutes quant à sa réalisation
- L'opposition de certains habitants à la démolition/reconstruction de la chapelle St-Pierre St-Paul
- La volonté de créer une place de vie centrale sur la couverture du périphérique avec des aménagements modulables et des rez-de-chaussée animés, pour garantir un sentiment de sécurité à toute heure de la journée et éviter les mauvaises fréquentations
- Des aménagements sportifs et ludiques qui favorisent la végétation et permettent des usages complémentaires sur les espaces verts de part et d'autre de la couverture
- Des interrogations sur la typologie et le coût des baux commerciaux du Marché des 5 Continents
- Des capacités de stationnement à adapter et la nécessité d'une aire dédiée au covoiturage
- La densité bâtie et le nombre de logements jugés trop élevés par une partie des participants
- Une adhésion au principe d'îlots en quinconce pour varier les hauteurs, préserver les vues et la luminosité des logements le long du boulevard Ney
- Le manque d'information sur le calendrier du T8 et l'avancement des études menées conjointement sur Plaine Commune

3.2 PRINCIPALES OBSERVATIONS FORMULEES LORS DE LA DEUXIEME PHASE

La deuxième phase de concertation consécutive à la délibération 2018 DU 69 a relancé le projet en intégrant trois modifications majeures : l'implantation de l'Aréna II à la porte de la Chapelle à l'emplacement du Marché des 5 Continents, la reconstitution de l'ensemble des terrains de sport dans le périmètre de l'opération, et l'étude d'un franchissement mode doux en remplacement de la couverture du périphérique. Ces nouveaux objectifs ont pour conséquence de diminuer la surface de plancher à construire et de maintenir en l'état l'église et l'EGP, impactés par le précédent scénario. En outre, le projet doit mieux prendre en compte et désenclaver les ensembles immobiliers de Valentin Abeille et Charles Hermite.

3.2.1 Les limites du processus de concertation

Malgré les efforts de pédagogie et les actions de proximité engagées sur le terrain, un faible nombre d'habitants de Charles Hermite et de Valentin Abeille a participé aux événements de concertation. Selon les riverains, ces difficultés de mobilisation peuvent s'expliquer, entre autres, par les raisons suivantes :

- Des problématiques quotidiennes de sécurité et d'entretien des espaces publics et résidentiels liées au défaut de prise en charge des publics en errance ;
- Un sentiment d'« abandon » renforcé par la livraison récente de l'entrepôt Macdonald et les projets à venir porte de la Chapelle ; les habitants assimilent la cité Charles Hermite à « un quartier de passage » qui ne profite pas de ces dynamiques ;
- Un scepticisme dû à la complexité de la première version du projet, finalement abandonnée, et à la temporalité de mise en œuvre de la ZAC.

L'ASA PNE a également déploré un nombre insuffisant de réunions sur le plan d'aménagement proposé en phase 2 qui n'a pas permis de débattre de scénarios alternatifs, et l'absence d'une maquette d'étude.

3.2.2 Des craintes sur la multiplication des opérations

Entre les travaux de voirie et les projets urbains, le nord de la Chapelle connaît une succession de chantiers quasiment ininterrompue depuis plusieurs années : construction et prolongement du tramway T3b, agrandissement du pont-rail de la rue d'Aubervilliers et du réseau express vélo, rénovation de l'entrepôt Macdonald, construction du quartier Chapelle International, etc. À cela viennent s'ajouter le démarrage des travaux sur Chapelle Condorcet, Chapelle Charbon, Hébert et Triangle Évangile, et la perspective de la liaison ferroviaire Charles-de-Gaulle Express qui impose la création de nouveaux ouvrages d'art.

Les échanges font ressortir qu'une grande partie des habitants est partagée entre les bénéfices de ces transformations à long terme et un ras-le-bol des nuisances. Ils s'accompagnent de craintes récurrentes sur les effets de la densification dans un secteur déjà fortement contraint par les infrastructures, la pollution et le trafic automobile et qui doit faire face à des urgences sociales et sanitaires.

3.2.3 L'Aréna II, un renouveau à quelles conditions ?

L'arrivée de l'Aréna II à la porte de la Chapelle est perçue comme un signe positif de changement par la majorité des habitants interrogée car elle permettra d'améliorer l'image et l'attractivité de ce secteur. Des retombées sont attendues en matière d'emploi local et de fréquentation des commerces aux alentours pendant et après les Jeux Olympiques et Paralympiques. Une attention particulière devra être accordée à l'impact de cet équipement sur le quartier à long terme. Certains redoutent notamment la raréfaction des places de stationnement avec l'arrivée des nouveaux logements à proximité.

Le projet prévoit l'exploitation commerciale d'une salle omnisports d'environ 7 500 places pour des clubs professionnels et des événements culturels et l'intégration de deux gymnases à destination des usagers. **Toutefois plusieurs réserves ont été exprimées concernant le fonctionnement de cet équipement, son accessibilité et son ouverture sur le quartier :**

- La proximité de l'échangeur de la porte de la Chapelle qui devra être requalifié ;
- La remise en cause de l'îlot à bâtir sur le parvis sud, après les Jeux Olympiques, pour préserver des espaces de libre circulation et la visibilité de l'Arena depuis le boulevard Ney ;
- La modernisation du matériel de la ligne 12 du métro et la création d'une bouche supplémentaire au nord du boulevard Ney pour gérer les flux de visiteurs les jours de matchs/de spectacles ;
- La création d'un parking souterrain et sa capacité dans un secteur fortement engorgé ;
- Les modalités de gestion des accès et des créneaux pour les associations d'usagers des installations sportives reconstituées dans l'opération.

3.2.4 Le désenclavement de Charles Hermite et Valentin Abeille

Les participants considèrent le désenclavement de la cité Charles Hermite et de Valentin Abeille comme prioritaire. Selon eux, il passerait avant tout par la suppression des obstacles physiques, en premier lieu l'entrepôt Geodis et le boulevard périphérique qui constituent des limites infranchissables et obligent à faire d'importants détours. Le franchissement potentiel du périphérique au niveau de l'Espace de Glisse Parisien, évoqué lors des différentes versions du projet (soit par des immeubles-ponts soit par une passerelle) persiste dans la mémoire des personnes interrogées. Il permettrait de supprimer les recoins, de reconnecter les parties Nord et Sud et profiterait à la fois aux habitants de Valentin Abeille, coincé derrière l'échangeur, pour se rendre dans les écoles et les équipements du quartier, et à ceux de Charles Hermite pour accéder plus facilement au cimetière de la Chapelle situé sur le territoire de Saint-Denis.

D'autres facteurs accentuant l'isolement de ces quartiers ont été mis en cause au cours de la concertation :

- La présence de zones de friches derrière le périphérique
- La monofonctionnalité des programmes de bureaux développés à Aubervilliers
- Leur caractère résidentiel et l'éloignement des commerces et services utiles au quotidien**
- La fermeture des cœurs d'îlots de la cité Charles Hermite qui empêche les traversées piétonnes et le système de circulation en boucle fermée avec des sens uniques**
- Les difficultés de vivre dans les logements en rez-de-chaussée avec de nombreux volets fermés et des rues intérieures très minérales qui ne donnent pas envie de rentrer dans le quartier**
- Le manque de mixité sociale et de services/lieux intergénérationnels avancé par de nombreux habitants**

***Voir les orientations proposées par l'étude Paris Habitat en partie 3.3.*

3.2.5 Aujourd'hui, des espaces publics vides et insécurisants

Le quartier souffre de lourdes problématiques de gestion des espaces publics régulièrement occupés par des personnes en situation de grande précarité, des prostitués ou des toxicomanes, sur les interstices de l'échangeur de la porte de la Chapelle, le boulevard Ney, le jardin Anaïs-Nin, ou le square situé à l'arrière de Charles Hermite qui n'est plus fréquenté par les familles du quartier. L'insécurité y est plus forte le soir, particulièrement pour les femmes. Plusieurs témoignages ont fait état d'agressions physiques, sexuelles et verbales et de bagarres fréquentes.

Selon les habitants et les acteurs associatifs interrogés, l'absence d'espace « commun » et de jeux pour enfants porte préjudice à la cohésion sociale de la cité Charles Hermite. Les lieux de sociabilité se sont rétractés d'années en années. Auparavant, le square et les cœurs d'îlots ouverts jouaient ce rôle. Aujourd'hui, les marches de l'église servent de temps en temps aux adolescents pour se retrouver et le parvis de l'EGP, au bout de l'impasse des Fillettes, est apprécié car il s'agit du seul espace protégé où il est possible d'organiser des fêtes de quartier en plein air sans obtenir d'autorisation.

3.2.6 Demain, des lieux de rencontre visibles et animés

L'atelier du 5 octobre a permis de réfléchir à la création d'une place de quartier, ouverte sur un mail piéton reliant les terrains de sport et l'Arena à l'Ouest, et le square Charles Hermite réhabilité à l'Est. Si celle-ci a été bien reçue par une majeure partie des participants, certains craignent les conflits d'usages. D'une part, les habitants ne sortent pas ou très peu en bas de chez eux, elle devra donc être régulièrement animée et entourée par de nouveaux programmes en rez-de-chaussée, ce qui en ferait un lieu de passage ou de destination plutôt qu'un lieu de relégation. D'autre part, l'EGP a besoin d'utiliser un espace plat à ses abords pour des activités d'initiation aux sports de glisse (roller, skateboard). Une solution devra donc être trouvée pour faire cohabiter ces usages avec un public plus familial ou de jeunes enfants tout en le maintenant protégé des nuisances et de la circulation.

Plusieurs propositions ont été faites pour faire vivre la place dans le temps et accompagner les travaux de la ZAC : la mise en place d'un kiosque de jeux pour les enfants, un local partagé par les associations du quartier pour les faire travailler ensemble, un point d'info permanent ou d'observation des chantiers, une cantine éphémère pour faciliter l'intégration des ouvriers dans la vie du quartier, un point de vente de type AMAP pour pallier l'absence de marché alimentaire, un espace de restauration géré par des jeunes du quartier, un bar ou un café/terrasse etc. Les pourtours de l'Espace Jeunes, actuellement grillagés ou interdits d'accès pourraient aussi être investis pour mettre en place des activités artistiques ou culturelles. La faiblesse de l'offre de loisirs à destination des femmes et des personnes âgées a également été soulevée à plusieurs reprises comme un enjeu important dans la programmation des espaces publics.

3.2.7 La densité bâtie et le paysage urbain

Bien que la surface de plancher à construire ait été largement revue à la baisse par rapport au précédent scénario (d'environ 220 000m² à 150 000m²), certains participants ont jugé la densité bâtie trop élevée. Parmi eux, les membres de l'ASA PNE ont demandé à conserver un parvis plus généreux et un front bâti suffisamment aéré pour ne pas masquer l'Aréna, qui aura sa propre identité architecturale, et les équipements sportifs depuis le boulevard Ney. Des réserves ont été émises sur certaines émergences ainsi que le regret de ne pas avoir pu travailler le sujet des hauteurs et des formes urbaines à l'aide d'une maquette qui permet de mieux appréhender les volumes. Lors de l'atelier du 28 novembre, des habitants du quartier ont également réagi à la hauteur de l'îlot proposé à l'arrière de la cité Charles Hermite pour ne pas cacher le square réaménagé et éviter les ombres portées sur les logements existants.

D'une façon générale, de nombreuses contributions ont mis l'accent sur la visibilité des futurs aménagements dans un quartier très enclavé. La future place Charles Hermite, relativement excentrée vis-à-vis du tramway, devra notamment être rendue visible à travers un traitement particulier des espaces publics et la programmation de nouvelles cellules commerciales en rez-de-chaussée. Plusieurs personnes se sont exprimées en faveur de la réutilisation de matériaux qui rappelleraient l'histoire du quartier dans

les projets architecturaux et les espaces publics comme la brique rouge ou les pavés qui composent aujourd'hui l'impasse des Fillettes, ainsi que pour une plus grande végétalisation des rues et des façades.

3.2.8 La place des acteurs et des structures existantes

Le quartier compte peu d'acteurs et de structures proportionnellement au nombre d'habitants. Toutefois, ceux-ci ont participé aux différents temps d'échanges et souhaitent s'y inscrire durablement :

- Le centre social et culturel Rosa Parks et l'association Ney Village, qui proposent des activités et des animations hors les murs à destination des enfants et des habitants ;
- L'EGP 18, qui attire principalement des usagers extérieurs et pourrait encourager la pratique des sports de glisse à travers des actions d'incitations pour les habitants de Charles Hermite ;
- L'équipe d'Espoir 18, en charge de l'Espace Jeunes, qui souhaiterait pouvoir gagner en visibilité à travers une relocalisation ou une reconfiguration des locaux du bâtiment La Villa ;
- Les associations et les clubs qui utilisent les terrains et le gymnase des Fillettes et qui souhaiteraient poursuivre leur travail d'insertion par le sport auprès des adolescent(e)s du quartier
- Le collectif MU, gestionnaire de La Station, actuellement occupant de l'un des pavillons situés à la porte d'Aubervilliers, qui a manifesté son intention de contribuer à la dynamique du projet en diversifiant ses activités ou en participant à la mise en place d'actions d'urbanisme transitoire qui pourraient accompagner la livraison des chantiers.

Par ailleurs, certains habitants dont des signataires de l'ancienne pétition contre la démolition de la chapelle Saint-Pierre Saint-Paul lors de la première phase de concertation, ont tenu à rappeler leur attachement à ce lieu de mémoire du quartier. Quelques personnes ont aussi regretté le départ du bowling, l'un des derniers dans Paris intra-muros qui travaillait avec les scolaires et les centres de loisirs du 18^e, et se demandent s'il pourra retrouver une place dans le quartier.

3.2.9 Un tissu commercial fragile à redynamiser

Tous les habitants constatent une baisse continue de l'offre de commerces le long du boulevard Ney, fragile et peu diversifiée. La plupart vont faire leurs courses au centre commercial du Millénaire ou au supermarché E.Leclerc qui a ouvert dans l'entrepôt Macdonald, tout en soulignant le rôle des petits commerces et des services de proximité dans le maintien du lien social. Ceci est particulièrement vrai chez une partie des personnes âgées ou isolées qui sortent moins car elles ont perdu leurs repères.

Le projet permettra d'aménager de nouveaux locaux d'activités en rez-de-chaussée. Une attention devra toutefois être portée à la complémentarité et à l'adaptation des cellules commerciales existantes avec celles qui seront créées dans le cadre de la ZAC (superficies, loyers) pour ne pas engendrer un quartier à deux-vitesses et accentuer les disparités entre la cité Charles Hermite et les nouvelles constructions. Certains se sont également interrogés sur le risque d'une trop grande dissémination du commerce entre les différentes polarités (Aréna II, mail piéton, place de quartier), sachant que le boulevard restera le principal lieu de flux avec le tramway.

3.2.10 La programmation d'équipements et de services

Les échanges ont fait ressortir la demande de création d'un équipement culturel (bibliothèque, médiathèque, maison des pratiques artistiques amateurs...) ou d'un lieu de rencontre qui permette à la fois de répondre aux besoins du quartier et à celui des futurs étudiants qui s'installeront à proximité du Campus Condorcet (espace partagé, co-working, accès gratuit au numérique, service d'aide juridique...).



Des actions pour l'insertion et la formation sont vivement encouragées car le quartier compte beaucoup de jeunes et de demandeurs d'emploi auquel le projet ne s'adresse pas directement.

La qualité de la relation entre la programmation des rez-de-chaussée et l'espace public jouera un rôle clé dans la réussite du projet (mixité fonctionnelle, embellissement des façades, confort des trottoirs, sécurité routière...). À ce titre la programmation à dominante économique au nord du périphérique interroge certains participants qui remarquent que les bureaux et les locaux d'activités augmentent la fréquentation le jour mais ne permettent pas de créer une véritable vie de quartier.

D'autre part la cité Charles Hermite ne compte plus qu'**un seul médecin généraliste en activité** pour plus de 2 000 habitants. Beaucoup craignent qu'il ne soit pas remplacé en cas de départ. Un diagnostic de l'accès aux soins sur le quartier permettrait de saisir plus finement la demande pour répondre aux besoins de services liés à la santé.

Enfin, la mise à disposition d'un espace d'auto-partage ou dédié aux nouvelles mobilités est revenu à plusieurs reprises au cours des échanges, notamment pour **accompagner la forte présence de co-voitureurs** à la porte de la Chapelle.

3.3 ELEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET REPONSES APPORTEES PAR LA VILLE

3.3.1 La restructuration de l'offre sportive

L'implantation de l'Aréna II à la porte de la Chapelle a conduit à redéfinir les surfaces dédiées au sport dans l'opération. La relocalisation des trois terrains (dont un de catégorie 4 homologué pour les compétitions) dans le périmètre a notamment permis de répondre à la demande exprimée par les usagers et les associations du quartier au cours de la première phase. Un gymnase supplémentaire doit également être créé dans l'Aréna II, en plus de la reconstitution du gymnase des Fillettes. Les autres installations sportives seront modernisées en superposition le long du périphérique (tennis couverts, vestiaires, tribunes), et l'EGP 18 sera conservé. Les terrains seront reconstitués provisoirement au nord du site pour maintenir la continuité de l'offre pendant les travaux. Le dimensionnement exact des deux terrains de la porte de la Chapelle et les questions de gestion des accès et des créneaux seront précisés dans les phases ultérieures.

3.3.2 Le maintien et le développement de nouveaux services aux habitants

La chapelle Saint-Pierre Saint-Paul et l'EGP 18, impactés par le projet de couverture du périphérique et la mutualisation des équipements sportifs dans le précédent scénario d'aménagement, seront conservés. Le projet prévoit également de conserver les pavillons de la Gare des Mines, porte d'Aubervilliers, et de renforcer le rôle de l'Espace Jeunes, en augmentant leur visibilité. La programmation de ces bâtiments reste à préciser en complément des nouveaux locaux d'activités qui seront créés en rez-de-chaussée des nouvelles constructions. Les rez-de-chaussée pourront être occupés soit par des surfaces commerciales, des activités libérales, des activités sportives privés ou des équipements publics. Un équipement culturel, attendu depuis la première phase de concertation, et dont la programmation n'est pas encore définie, ainsi qu'une crèche, sont prévus dans le dossier de création de la ZAC. Ils répondront à la demande de renforcement de l'offre commerciale et de services aux habitants et aux enjeux d'animation des espaces publics soulevés par les participants au cours de la concertation.

3.3.3 La création de nouveaux espaces publics

Pour répondre au fort besoin de sécurisation des espaces publics et au manque de lieux de convivialité, le scénario d'aménagement proposé par l'agence Leclercq prévoit l'aménagement d'une place de quartier qui s'appuie sur les équipements existants de part et d'autre de l'impasse des Fillettes (EGP, Espace Jeunes, église). Cette place, située à l'interface entre la cité Charles Hermite et les nouveaux logements, doit constituer un lieu de rencontre pour l'ensemble des habitants actuels et futurs et s'inscrit dans un réseau d'espaces publics dédié aux modes doux (piétons, vélos). À l'Ouest, un mail ludique qui pourra accueillir des usages de plein air permettra de desservir les équipements sportifs et l'Aréna II. À l'Est, le square Charles Hermite qui n'est plus fréquenté par les familles du quartier sera réhabilité et deux nouvelles entrées seront créées pour relier la place (entre l'église et l'EGP) à la porte d'Aubervilliers (entre le mur d'enceinte de l'école et la bretelle de sortie du périphérique redressée en bordure de l'immeuble-pont). D'autre part, le dossier de ZAC et le PLU prendront en compte la continuité piétonne et les mesures conservatoires nécessaires pour la réalisation d'une passerelle intermédiaire dans la continuité de la rue des Fillettes si celle-ci se justifie à plus long terme.

3.3.4 L'accessibilité et l'ouverture de l'Aréna II

L'Aréna II bénéficiera de plusieurs accès pour le public orientés sud sur le parvis et le mail ludique, (spectateurs, acteurs/clubs, usagers des gymnases), et d'accès véhicules au nord accolés au périphérique (parking souterrain, services/logistique). Elle sera dotée d'un parking d'environ 350 places. Le plan initialement proposé lors de l'atelier du 28 novembre proposait d'ouvrir l'Aréna II sur l'angle du boulevard Ney et de la porte de la Chapelle avec la disparition de la culée en béton du pont-rail qui offrira davantage de transparence, et de construire deux îlots le long du boulevard Ney dont un îlot d'activités pour protéger les logements des nuisances liées au passage du CDG Express. En réponse aux avis exprimés par l'ASA PNE, les différentes configurations possibles du parvis ont été présentées en réunion publique.

Un parvis provisoire, libre de toutes constructions, sera livré au sud de l'Arena au moment d'accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et dans l'attente du projet d'aménagement définitif. Dans un second temps, soit le sud de l'Arena accueillera deux îlots bâtis et la bretelle de l'échangeur sera requalifiée pour étendre le parvis le long de l'avenue de la porte de la Chapelle, soit le sud de l'Arena accueillera un seul îlot bâti – dont la profondeur reste à définir – de façon à conserver un parvis plus généreux et visible depuis le boulevard. D'autres exemples de salles parisiennes et françaises ont également été donnés pour mieux saisir l'échelle et les besoins d'espaces extérieurs de ce type d'équipements. Le dimensionnement exact du parvis reste à définir en concertation par l'aménageur et le lauréat du marché de construction de l'Aréna II. Outre la gestion des nuisances acoustiques, il devra tenir compte de la programmation d'ensemble de la ZAC, de la configuration des files d'attente et des enjeux d'occupation de cet espace en l'absence d'événements.

3.3.5 La densité bâtie et les hauteurs

Suite aux remarques sur la densité et les hauteurs des nouvelles constructions, la Ville de Paris a expliqué que l'îlot bâti en limite du square Charles Hermite ne dépasserait pas le plafond maximal des hauteurs actuellement autorisé par le PLU sur ce secteur (31m). Dans le cadre de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) et le document graphique du règlement seront modifiés sur le secteur de ZAC Gare des Mines – Fillettes. Seules deux zones permettront d'accueillir ponctuellement des immeubles hauts de 31m à 50m : le long du boulevard Ney et la porte d'Aubervilliers.

Compte-tenu des contraintes importantes liées à la présence des infrastructures sportives et de transport, des simulations intégrant l'exposition au bruit et les heures d'ensoleillement ont permis de proposer des principes d'implantation préservant de bonnes conditions d'habitabilité des logements. L'étude propose de mettre à distance les immeubles d'habitations et de les protéger des nuisances acoustiques par la création de bâtiments écran. L'alternance des hauteurs permettra de donner des vues relativement dégagées sur le grand paysage et de reprendre la logique des îlots ouverts qui renforce la qualité paysagère et limite l'imperméabilisation des sols. Toutefois, les formes urbaines restent à préciser lors des études de conception réalisées par l'aménageur.

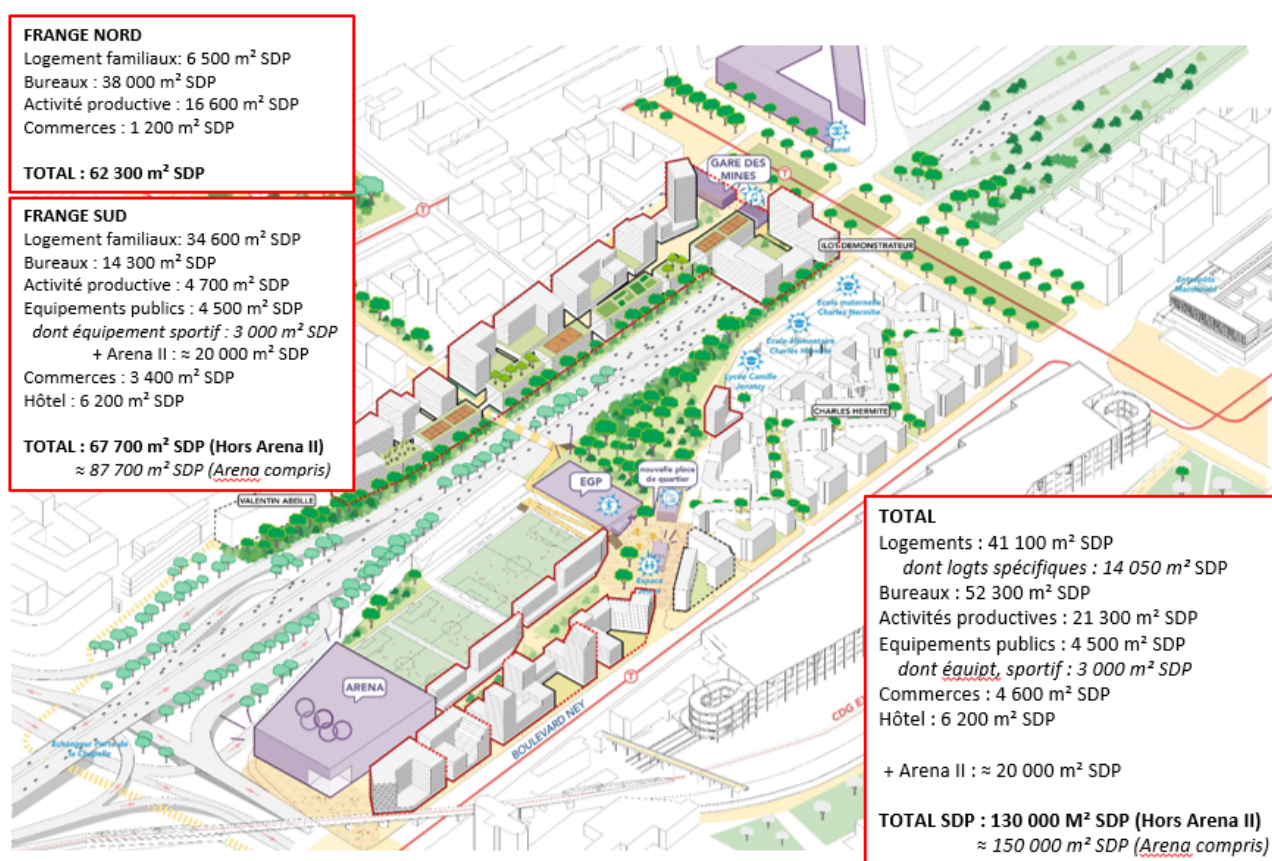
3.3.6 Les orientations à l'étude par Paris Habitat sur la cité Charles Hermite

Dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle engagée par Paris Habitat pour évaluer les interventions possibles sur la cité Charles Hermite/porte d'Aubervilliers en lien avec la ZAC Gare des Mines – Fillettes, des premières orientations répondant aux problématiques soulevées pendant de la concertation ont été présentées lors de la réunion publique de restitution :

- Poursuivre la redynamisation des cellules commerciales boulevard Ney

- Renforcer les polarités autour de la nouvelle place et du cœur de la cité Charles Hermite (angle des rues Charles Lauth et Gaston Darboux)
- Créer de nouvelles fonctions sur la rue Charles Hermite en convertissant certains logements en rez-de-chaussée en locaux d'activités
- Ouvrir le quartier en créant de nouvelles voies carrossables Nord/Sud
- Accompagner le projet de requalification des rues intérieures et traiter les limites des pieds d'immeubles pour améliorer l'habitabilité des logements en rez-de-chaussée
- Améliorer le confort des logements existants en réalisant certaines réhabilitations, et en mettant aux normes les installations techniques et les parties communes
- Développer une nouvelle offre en tenant compte des demandes de mutation

Ces pistes de réflexion doivent permettre l'intégration de la cité Charles Hermite au projet d'aménagement du quartier. Elles feront l'objet d'approfondissements dans le cadre d'une nouvelle étude visant à définir un programme de réhabilitation et de temps d'échanges avec les locataires.



Principes d'aménagement et de répartition programmatique présentés lors de la réunion publique de restitution

3.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au regard du présent bilan, les modalités de concertation préalables définies par la délibération 2018 DU 69 du Conseil de Paris des 20, 21 et 22 mars 2018 en vue de la création de la ZAC Gare des Mines – Fillettes (en remplacement de celles prévues par la délibération 2014 DU 1124-1) ont été respectées :

- Au moins deux réunions publiques (...);
- Au moins deux ateliers participatifs « grand public » (...);
- L'information du public sur le projet et sur le processus de concertation engagé (...);
- La possibilité pour le public de poster ses avis ou de contribuer via trois outils (...);
- L'intégralité des échanges avec le public lors des événements de concertation et par voie dématérialisée sera synthétisée dans le bilan de la concertation (...).

La Ville de Paris est allée au-delà des obligations réglementaires susmentionnées et détaillées en partie 2.1 notamment en ce qui concerne le travail de proximité engagé auprès des habitants et des acteurs associatifs du quartier Charles Hermite. Pour respecter le calendrier de création de la ZAC et l'objectif de livraison de l'Aréna II, la deuxième phase de concertation réglementaire a été clôturée par la réunion publique de restitution du 14 février 2019. Les différents temps d'échanges organisés sur le projet ont permis d'intégrer les principaux apports et d'apporter des réponses aux interrogations des participants. Le projet tient également compte de certaines attentes et enseignements exprimés lors de la première phase.

À partir de 2020, la poursuite des échanges en phase opérationnelle entre les services de la Ville, les élus, l'aménageur, les citoyens et les partenaires du projet permettra d'approfondir ou de préciser les sujets suivants :

- Les usages des espaces publics et la préfiguration de la place Charles Hermite avec les acteurs et les habitants du quartier ;
- Les possibilités d'occupations temporaires selon le phasage des travaux ;
- Les modalités de gestion et d'utilisation des installations sportives reconstituées ;
- La configuration définitive du parvis de l'Aréna II après les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024;
- L'implantation, les formes et les hauteurs des nouvelles constructions, le long des terrains de sport, du boulevard Ney, en limite du square Charles Hermite et au nord du périphérique ;
- L'occupation et le traitement des rez-de-chaussée pour améliorer la mixité fonctionnelle et l'animation du quartier ;
- La programmation et la localisation de l'équipement culturel ;
- La reconversion de la résidence Valentin Abeille ;
- L'ouverture de la cité Charles Hermite, à travers la création de nouvelles liaisons, la redynamisation des rez-de-chaussée, la modernisation et la diversification du parc de logements de Paris Habitat.

Ils devront également tenir compte des enjeux formulés lors de la concertation préalable et qui auront un impact sur la mise en œuvre du projet, notamment en ce qui concerne les mesures d'accompagnement sanitaire et sociale des publics en errance, la gestion quotidienne, la coordination des chantiers ; et à plus long terme, la livraison des projets de transport en commun prévus pour desservir les nouveaux équipements sur ce secteur (M12, T8), et l'amélioration des franchissements du boulevard périphérique à travers l'étude de faisabilité d'une passerelle dans l'hypothèse du développement des emprises situées sur le territoire de Plaine Commune.

4. LISTE DES COMPTES-RENDUS ET DES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION

Par ordre chronologique :

- Présentation et compte-rendu de la réunion publique de lancement du 7 juillet 2015
- Support de la marche exploratoire du 10 octobre 2015
- Présentation de l'atelier de partage de la programmation du 5 novembre 2015 et compte-rendu commun de la marche et de l'atelier
- Support de la marche sur les espaces publics du 12 mars 2016
- Présentation de l'atelier sur les espaces publics du 17 mars 2016 et compte-rendu commun de la marche et de l'atelier
- Présentation et compte-rendu de l'atelier sur les formes urbaines du 31 mai 2016
- Présentation et compte-rendu de la réunion publique de relance du 25 juin 2018
- Présentation et compte-rendu de l'atelier #1 du 3 octobre 2018
- Présentation et compte-rendu de l'atelier #2 du 28 novembre 2018
- Présentation et compte-rendu de la réunion publique de restitution du 14 février 2019

L'ensemble de ces documents ont été mis en ligne sur la plateforme [imaginons.paris](https://www.imaginons.paris), dans le calendrier Les temps de rencontre et sur la page du projet [Gare des Mines – Fillettes](#), également sur [Paris.fr](https://www.paris.fr)